

**CONFERENCE REGIONALE DE PERSPECTIVES  
AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

**2<sup>EME</sup> EDITION : CAMPAGNE 1999/2000**

**07-09 Février 2000**

**Bamako (MALI)**

**CONTRIBUTION DU SIM/SONAGESS (BURKINA FASO)**

**par Mamoudou SY**

*Février 2000*

## **INTRODUCTION**

Au Burkina Faso comme dans tout pays sahélien, l'agriculture est souvent tributaire de la pluviométrie (quantité et répartition), les facteurs humains et techniques n'étant que secondaires.

A l'exception de certaines régions du Sud et de l'Ouest, la production vivrière des ménages dégage rarement des excédents commercialisables dans les régions du Centre et du Nord. Dans de telles conditions, la sécurité alimentaire des ménages est fortement dépendante de l'issue d'une seule campagne agricole car les stocks paysans sont insuffisants pour nourrir les ménages sur deux campagnes successives ou plus.

Par ailleurs, une enquête menée indique que les opérateurs privés qui interviennent dans le commerce céréalier pratiquent cette activité comme activité secondaire. Leur manque de formation d'une part, le problème d'accessibilité au crédit et la maîtrise des techniques de conservation d'autre part, font que ces opérateurs ne détiennent souvent que des stocks relativement faibles.

## **I - LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE ET LES BILANS PREVISIONNELS 1999/2000**

### **1.1. PRODUCTION NATIONALE GLOBALE**

Sur la base des estimations préliminaires, la production céréalière provisoire totale de la campagne 1999/2000 s'élève à 2 448 200 tonnes contre 2 647 500 tonnes de la campagne précédente ; il en résulte une baisse de 8 %.

Les productions céréalières pour les deux dernières campagnes comparées entre elles et à la moyenne quinquennale indique :

**Tableau 1: Productions céréalières comparées (en tonnes)**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MIL</b>	<b>SORGHO</b>	<b>MAIS</b>	<b>RIZ</b>	<b>FONO</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1999/2000</b>	922 300	1 010 500	416 400	80 500	18 600	2 448 300
<b>1998/1999</b>	972 800	1 202 800	377 800	88 998	14 400	2 656 798
<b>Moyenne Quinquennale</b>	790 700	1 179 600	320 100	87 100	12 800	2 390 300
<b>%(1999-2000/1998-1999)</b>	- 5	- 16	+ 10	- 10	+ 29	- 8
<b>%(1999-2000/Moy.Quinq.)</b>	+ 17	- 14	+ 30	- 8	+ 45	2

Source: CT/CCI, Octobre 1999

Comparée à la moyenne des cinq dernières campagne (qui est de 2 390 300 tonnes), la production a connu une croissance de 2 %.

L'analyse comparative des productions céréalières par spéculation suscite le commentaire suivant :

- la production de mil estimée à 922 300 tonnes est en baisse de 5 % par rapport à la campagne 1998/1999 où elle était de 972 800 tonnes ; elle est en augmentation sensible de 17 % par rapport à la moyenne de cinq dernières campagnes. Cette spéculation dont la production est satisfaisante et souvent pratiquée sur les hautes terres a échappé en partie, aux inondations contrairement au riz et au sorgho ;

- la production du sorgho se chiffre à 1 010 500 tonnes et est lui aussi en baisse de 16 % par rapport à l'année dernière et à la moyenne quinquennale.

- le maïs enregistre une production record de 416 000 tonnes avec des taux d'accroissement de 10 % et 30 % par rapport à l'année dernière et à la moyenne quinquennale respectivement.

- la production du fonio est également en augmentation sensible pendant que celle du riz baisse.

La baisse assez appréciable de la production du sorgho et du riz s'expliquerait par les inondations et les engorgements des bas-fonds, lieux réservés préférentiellement à ces deux cultures.

### **1.2. BILAN CEREALIER NATIONAL PROVISOIRE**

Le bilan céréalier national provisoire dégage un excédent de 231 200 tonnes, contre 344 800 Tonnes des productions définitives de la campagne précédente.

**Tableau 2: Bilan céréalier provisoire 1999/2000**

<b>POSTE</b>	<b>VOLUMES (Tonnes)</b>
Production nationale disponible	2 056 802
Stocks initiaux	124 983
Importations commerciales et aides alimentaires	232 842
<b>TOTAL DISPONIBLE</b>	<b>2 414 577</b>
Besoins de consommation humaine	2 136 799
Stocks finaux	46 539
<b>TOTAL BESOINS</b>	<b>2 183 338</b>
<b>EXCEDENT NET</b>	<b>231 239</b>

Source: CT/CCI, Octobre 1999

L'examen du tableau 2 ci-dessus fait ressortir que la production disponible ne couvre pas entièrement les besoins de consommations humaines, soit un manque à gagner d'environ 80 000 Tonnes. La compensation de ce déficit est assurée par les stocks paysans estimés à 69 900 tonnes et le solde import/export estimé à 232 800 tonnes.

Les prévisions d'importation des commerçants privés qui sont à l'image des réalisations de l'exercice précédent, sont importantes et s'élèvent à 102 800 tonnes ; il s'agit essentiellement des importations du riz, du blé, du maïs, ce dernier étant sous forme de semoule.

### **1.3. SITUATION ALIMENTAIRE PREVISIONNELLE**

Pour la présente campagne, le niveau des productions céréalières provisoires, qui concorde bien avec les attentes du suivi qualitatif de la campagne agricole, sont d'un niveau moyen malgré l'abondance de la pluviométrie enregistrée.

Le bilan céréalier national est excédentaire ; les besoins en céréales locales (mil, sorgho, maïs et fonio) sont largement couverts. Les déficits en riz et en blé seront couverts par les importations commerciales prévues et les aides alimentaires attendues.

#### **Globalement, les besoins céréaliers du pays sont couverts.**

En ce qui concerne les situations provinciales (anciens découpages) et particulièrement celles des zones à risque, quelques provinces pourraient nécessiter des approvisionnements importants. Il s'agit (voir Figure 9 en annexe II) du Séno (Dori), du Sanmatenga (Kaya), du Bam (Kongoussi), du Passoré (Yako) dans les zones à Système d'Alerte Précoce (SAP). En zone hors Système Alerte Précoce, on peut citer le Bulkiemdé (Koudougou), le Sanguié (Réo), l'Oubritenga (Ziniaré), le Kadiogo (Ouagadougou) et le Nahouri (Pô). En effet, la plupart de ces provinces ont enregistré des productions inférieures à celles de l'année dernière et à la moyenne quinquennale. Leurs productions comparées aux besoins de leurs populations sont déficitaires.

La résorption de ces poches de déficit nécessite que des efforts d'approvisionnement soient déployés sous forme de transfert de céréales des zones excédentaires vers les zones déficitaires.

## **II - MESURES ARRETEES OU SUSCEPTIBLES D'ETRE PRISES PAR L'ETAT POUR ASSURER UN APPROVISIONNEMENT CORRECT DE LA POPULATION**

Pour faire face aux grandes crises alimentaires et le cas échéant au déséquilibre de l'approvisionnement des différentes zones, l'Etat burkinabè a mis en place un Stock National de Sécurité géré par la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS). Ce stock physique se chiffre actuellement à environ 31 000 tonnes de mil, sorgho blanc et maïs blanc. Il existe aussi un stock financier mobilisable de 25 000 tonnes sur le Fonds de Développement Céréaliier (FODEC).

En outre, le désenclavement du réseau routier du pays par le programme des transports (en cours d'exécution) des pistes rurales vise à favoriser le transfert des céréales des zones excédentaires du Sud et de l'Ouest vers les zones du Centre et du Nord déficitaires.

### **2.1. ASPECT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE LA COMMERCIALISATION DES CEREALES**

Le Burkina Faso a opté pour une politique économique libérale, ce qui entraîne une modification du rôle de l'Etat et son retrait des fonctions de production et de commercialisation. Aussi, depuis 1990, on assiste de plus en plus à l'intervention d'opérateurs privés sur le marché.

L'un des différents textes en vigueur régissant ce marché est la loi N° 15/94/ADP du 05 Mai 1994 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso.

En raison du principe de libre échange liant les pays membres de la CEDEAO, les céréales importées bénéficient de l'exemption des taxes de douanes et de protection (seul le timbre douanier de 5 % est appliqué).

### **2.2. PROGRAMMES ARRETES AVEC LES PARTENAIRES**

Lors des crises alimentaires comme par exemple à l'issue de la campagne agricole 1997/1998 ayant accusé un déficit important, le gouvernement burkinabè et ses partenaires ont mis en chantier un vaste programme d'appui aux populations exposées, chantier dénommé "Programme d'Appui aux Populations Défavorisées dans les zones Déficitaires et à Risques alimentaire".

Ce programme, adopté par le gouvernement en vue de limiter les risques d'une crise alimentaire grave suite à un déficit céréaliier, prévoit la

mise en œuvre d'un programme d'intervention multisectoriel comprenant deux grands volets complémentaires :

- un programme d'appui à différents secteurs d'activités susceptible d'améliorer la situation alimentaire ;

- un programme d'aide alimentaire d'urgence en faveur des groupes les plus vulnérables à mettre en œuvre dans certaines zones particulièrement critiques au regard des données du Système d'alerte Précoce (SAP).

### *2.2.1. Le programme d'appui aux activités diverses*

Plusieurs activités ont été prévues et sont regroupées en quatre grandes catégories (voir annexe I Tableau 1) :

- les activités d'aide de semi-urgence ainsi appelées car elles sont mises en œuvre pour une durée déterminée et apportent une aide ponctuelle aux populations. Elles couvrent le programme d'approvisionnement des banques de céréales, les activités à Haute Intensité de Main-Œuvre (HIMO), le programme "Food for work", le programme d'alphabétisation, le programme nutritionnel en faveur des groupes vulnérables ;

- les activités génératrices de revenus où il s'est agi de renforcer des activités habituellement menées par les associations et groupements de producteurs et de productrices, en effectuant un redéploiement des programmes existants ou en cours et en les orientant prioritairement vers les provinces à déficit céréalier. Ces activités sont : le maraîchage, l'élevage, le crédit à l'artisanat et le petit commerce ;

- les activités de réhabilitation avec le programme de reconstitution des semences ;

- les activités d'information et de sensibilisation des commerçants céréaliers. L'insécurité alimentaire des populations entraîne toujours une certaine solidarité nationale. Pour motiver cette solidarité chez les commerçants céréaliers, responsables de l'organisation des flux de céréales des zones excédentaires vers les zones déficitaires, et limiter la spéculation et la rétention des stocks, il est prévu une campagne d'information et de sensibilisation à leur niveau.

### *2.2.2. Le programme d'aide alimentaire d'urgence*

Ce programme a été prévu pour venir compléter la série d'actions qui permettront aux populations situées dans les zones à risque de lutter contre l'insécurité alimentaire.

Pour 1997/1998, cette aide était prévue pour 440 000 à 700 000 personnes toutes situées dans les zones déficitaires identifiées et a mobilisé entre 17 000 et 60 000 tonnes de céréales selon le scénario retenu. Le coût de ce programme était estimé inférieur à 9 milliards de francs CFA.

Dans le cadre de la distribution de cette aide alimentaire, une concertation a été nécessaire entre le gouvernement, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les bailleurs de fonds afin de mieux l'organiser (identification des villages, des frais et du mode de distribution).

Le tableau 2 en annexe I présente la synthèse des contributions et le chronogramme de mise en œuvre du programme d'urgence en 1998.

On note qu'après le gouvernement burkinabè dont la contribution s'élève à 21 077 tonnes, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec 12 750 tonnes de vivres est le partenaire qui a fourni le plus gros volume en aide alimentaire au programme d'urgence suivi du Comité National de Secours d'Urgence (CONASUR) qui a vendu 13 160 tonnes de céréales au prix du marché.

### **2.3. PLAN D'ACTION SUR LES CEREALES ET SUR LE RIZ**

Dans sa politique céréalière, l'Etat Burkinabè, en collaboration avec l'un des partenaires privilégiés au développement, est en train de définir un plan d'actions sur les céréales (mil, sorgho et maïs) pour l'horizon 2000- 2010.

L'objectif de ce plan d'actions est *"d'augmenter la rentabilité économique et financière des filières céréalières afin de participer de manière durable à la sécurité alimentaire du pays"*. Trois objectifs spécifiques devraient contribuer à atteindre cet objectif global à savoir :

1 - La création d'un environnement favorable au développement des filières céréalières;

2 - L'amélioration de l'organisation et la structuration des filières céréalières;

3 - L'accroissement des performances des acteurs intervenant dans ces filières;

Etant donné que les réformes préconisées par le plan d'action concernent toute la filière et la politique céréalière, la responsabilité première, pour sa mise en œuvre, incombe au Gouvernement. Celui-ci doit initier et diligenter l'organisation de sa mise en œuvre, en étroite concertation avec les acteurs.

Le plan d'action sur les céréales se propose entre autres :

- de permettre aux producteurs et aux commerçants de mieux profiter du marché libre par un ensemble d'actions comme informer par les moyens appropriés, les prévisions annuelles d'achats publics et des lancements d'appels d'offres par le Gouvernement ou les bailleurs de fonds ; aménager les conditions des appels d'offres (en permettant des tranches plus petites) pour mettre la participation des Organisations Paysannes (OP) disposant de stocks importants, informer les OP des prévisions de distributions d'aide alimentaire, quelle que soit la provenance, décidées par le Gouvernement ou les bailleurs de fonds (distributaires d'aide alimentaire : CONASUR, PAM, CATHWEL, diverses ONG) et informer les commerçants sur les règles en vigueur et les difficultés du marché sous-régional de l'UEMOA (Gouvernement, organisation de commerçants);

- d'améliorer la performance des transporteurs par les concertations entre les organisations professionnelles et les structures de financement ainsi qu'avec les organisations des autres acteurs de la filière par une réduction des coûts de transport;

- d'améliorer la transparence du marché national par une large diffusion et une application effective des règles concernant le fonctionnement du marché, la concurrence, les normes, le statut de commerçant, en d'autres termes les "nouvelles règles du jeu" applicables sur le marché des céréales (national et régional);

- d'assurer une performance du système d'information /éducation et adapté aux besoins exprimés par les acteurs de la filière.

Pour la filière riz, il existe aussi un plan d'action dont l'objectif global est l'accroissement de la production afin de réduire progressivement les importations de riz (environ 145 000 tonnes en 1998) qui sont coûteuses pour l'économie du pays.

### **III - EVOLUTION ACTUELLE DU MARCHE CEREALIER**

Sur le plan de la stabilité du marché céréalier, l'année 1999 a été plutôt calme avec des variations intermensuelles de faibles amplitudes sauf durant le dernier trimestre de l'année où la chute des prix a été forte. Ce phénomène est accentué par les bons résultats enregistrés au cours des deux dernières campagnes (1998/1999 et 1999/2000).

Le dernier trimestre de l'année correspond à la période où les récoltes des denrées alimentaires agricoles sont effectuées et où les disponibilités en la matière sont les plus importantes ; ce qui a un effet direct sur les prix des céréales qui se caractérisent par leurs niveaux minima de l'année. Les baisses

de prix ont été relativement importantes au cours du dernier trimestre de l'année 1999 ; les prix au consommateur n'ayant pas dépassé la barre de 125 F CFA/Kg depuis le premier trimestre tandis que les prix au producteur sont restés en dessous de 100 F le Kg.

Les niveaux moyens des prix au consommateur de 1999 sont inférieurs à ceux de 1998. Les résultats des deux campagnes agricoles successives ne sauraient à eux seuls expliquer cette situation. En effet, les principaux acteurs de la filière céréalière notamment les grands commerçants n'ont pas de stratégies à long terme leur permettant de réguler le marché. Leur stratégie est à court ou moyen terme basée uniquement sur le marché national de sorte que les excédents et les déficits sont vite ressentis au niveau des prix sur d'importantes fluctuations. Cette connaissance par les commerçants du marché national peut poser des problèmes dans un contexte d'intégration sous-régionale avec la libre circulation des personnes et des biens dans le cadre de l'UEMOA.

La succession de bonnes récoltes a eu pour effet en 1999 d'avoir une période de soudure sans flambée des prix producteurs et une stabilité des prix de Mai à Septembre sur les marchés ruraux. Ce qui laisse apparaître les deux principales caractéristiques suivantes : forte tendance à la baisse après une année moyenne ou mauvaise en terme de récoltes ; effondrement des prix dès qu'il y a deux années successives de bonnes récoltes.

Il importe de relever que même la reconstitution du Stock National de Sécurité (SNS) à hauteur de 14 968 tonnes n'a que peu influencé le marché céréalier au cours de 1999.

Sur les marchés urbains, le phénomène de stabilité des prix est encore beaucoup plus accentué que sur les marchés ruraux. Par rapport à l'année 1998, les écarts sont allés croissants pour atteindre un maximum de 50 F CFA/Kg en Août. Après la période de soudure de l'année 1999, la variation moyenne de prix a été de 5 % contre 14 % en 1999. Sur ces types de marchés, la reconstitution du SNS semble n'avoir pas du tout influencé le niveau de prix. Ce qui implique que, par le mode de fonctionnement du marché céréalier, les stocks au niveau des centres secondaires et l'approvisionnement des marchés de collecte (Léo, Pouytenga, Djibasso) étaient abondants ; les grossistes étant constamment interpellés par les collecteurs pour écouler leurs stocks.

Avec une nouvelle bonne campagne agricole (1999/2000), on pourrait bien se demander comment le niveau des prix au consommateur se maintiendra au cours de l'année face à d'importantes disponibilités en milieu rural.

Les figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 en annexe II présentent l'évolution des prix des principales céréales consommées au Burkina Faso au cours des cinq dernières années.

#### **IV - EVOLUTION FUTURE DU MARCHÉ CEREALIER**

Pour l'année 1999, le marché présentait les caractéristiques suivantes :

- hausse des prix au cours du premier trimestre (16 % pour le prix au producteur et 5 % pour le prix au consommateur). Variation relative imputable à l'opération de reconstitution du SNS ayant entraîné une forte réaction des marchés ruraux comparativement aux marchés urbains traduisant ainsi leur grande sensibilité à une plus forte demande ou pénurie de céréales ;

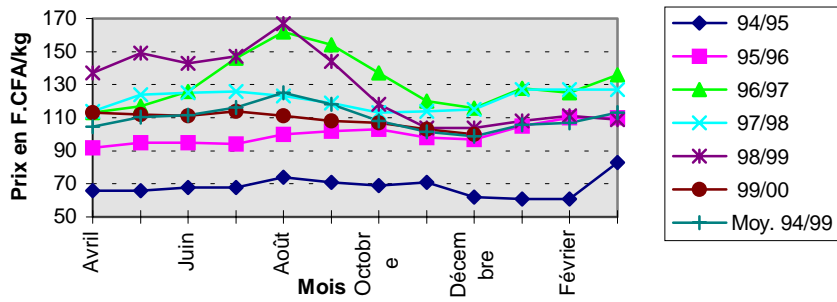
- stabilité des prix au cours des deuxième et troisième trimestre pour les prix au consommateur et baisse pour ceux aux producteurs, situation exceptionnelle pouvant s'expliquer par une bonne production 1998/1999, les échanges avec les pays de la sous région avec l'entrée d'importantes quantités de maïs en provenance du Ghana et en retour une exportation du sorgho pour les besoins de la bière. Des importations de mil et de sorgho en provenance du Mali ont également eu lieu sans qu'on ne puisse évaluer les quantités. C'est donc par ce jeu que le marché céréalier au Burkina Faso a connu une offre abondante probablement plus en maïs qu'en d'autres céréales. Par ailleurs, la faiblesse de la demande de cette céréale dans le cadre des achats des céréales de la SONAGESS (pour le SNS) et du PAM (pour l'aide alimentaire) contribue à accentuer l'offre sur le marché ;

- baisse générale des prix au cours du quatrième trimestre due à une bonne campagne agricole.

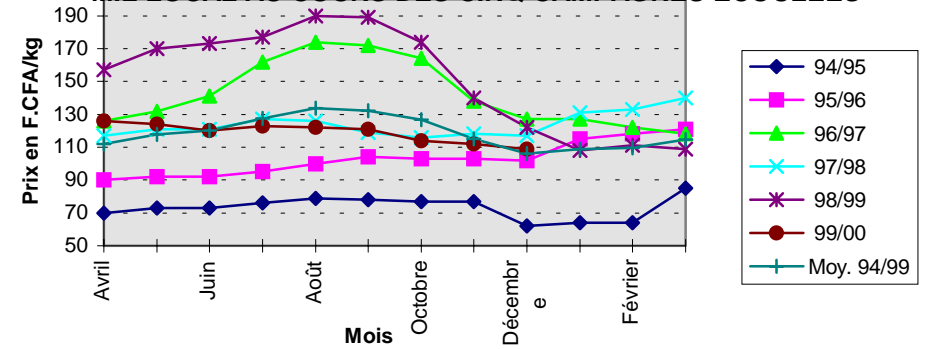
Sauf exportation massive de céréales ou rétention des stocks par les commerçants, le marché céréalier au Burkina Faso au cours de l'année 2000 se caractérisera par une stabilité des prix des céréales au moins jusqu'en Mai et un niveau d'approvisionnement au moins assez satisfaisant des marchés au cours de cette année.

Il est presque probable que le démarrage de la saison des pluies influencera les comportements sur le marché céréalier le reste de l'année.

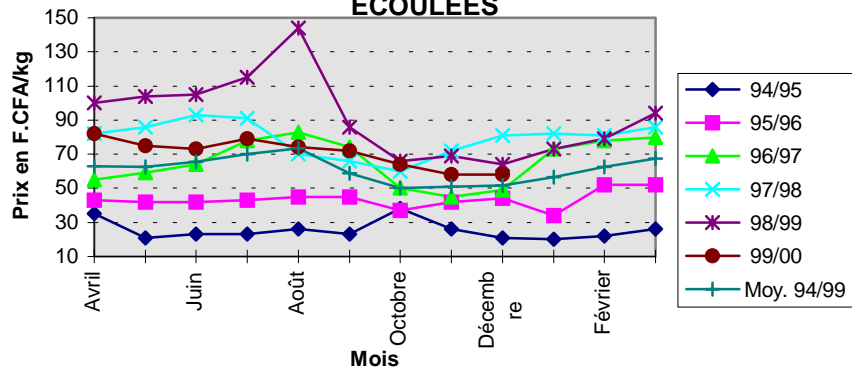
**Figure 1: EVOLUTION DES PRIX AU CONSOMMATEUR DU MAÏS BLANC AU COURS DES CINQ CAMPAGNES ECOULEES**



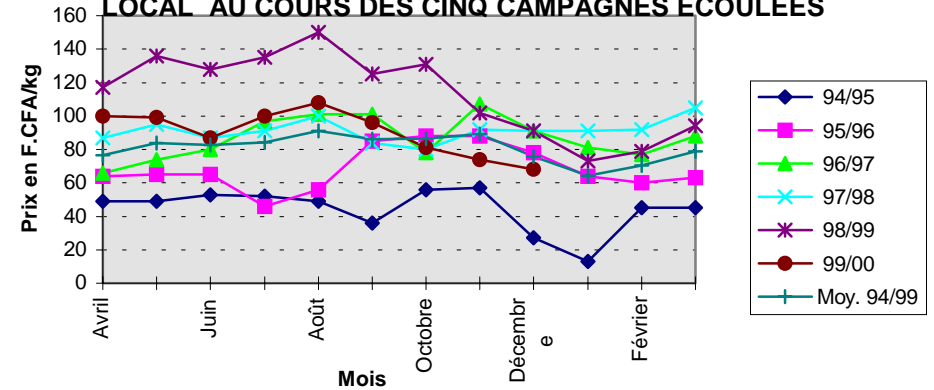
**Figure 3: EVOLUTION DU PRIX AU CONSOMMATEUR DU MIL LOCAL AU COURS DES CINQ CAMPAGNES ECOULEES**



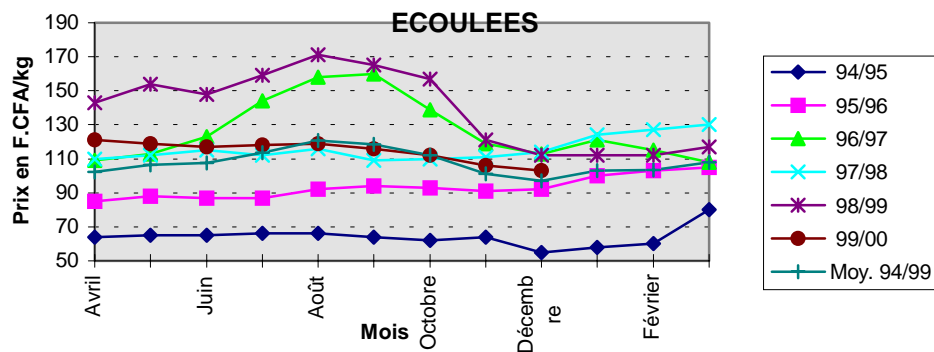
**Figure 2: EVOLUTION DES PRIX AU PRODUCTEUR DU MAÏS BLANC AU COURS DES CINQ CAMPAGNES ECOULEES**



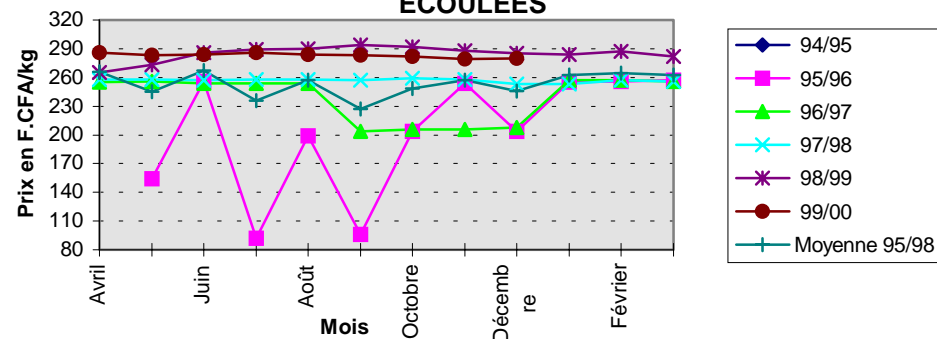
**Figure 4: EVOLUTION DU PRIX AU PRODUCTEUR DU MIL LOCAL AU COURS DES CINQ CAMPAGNES ECOULEES**



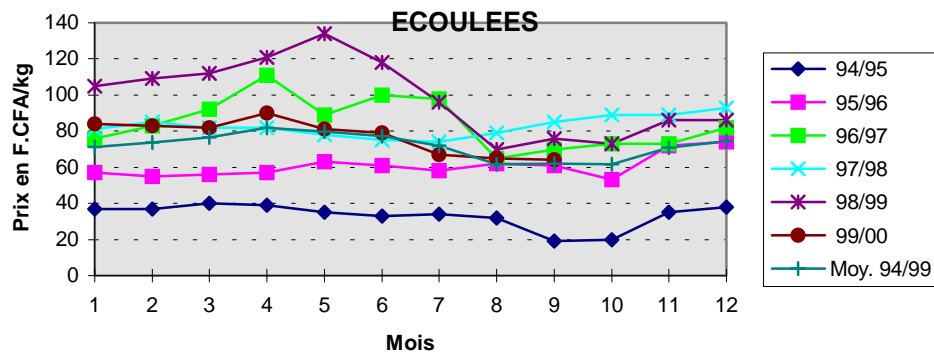
**Figure 5 : EVOLUTION DU PRIX AU CONSOMMATEUR DU SORGHO BLANC AU COURS DES CINQ CAMPAGNES ECOULEES**



**Figure 7 : EVOLUTION DU PRIX AU CONSOMMATEUR DU RIZ IMPORTE AU COURS DES CINQ CAMPAGNES ECOULEES**



**Figure 6 : EVOLUTION DU PRIX AU PRODUCTEUR DU SORGHO BLANC AU COURS DES CINQ CAMPAGNES ECOULEES**



**Figure 8 : EVOLUTION DU PRIX AU CONSOMMATEUR DU RIZ LOCAL DECORTIQUE AU COURS DES CINQ CAMPAGNES ECOULEES**

